

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 865

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 11

Après le mot :

« arrêté »

rédiger ainsi la fin de la troisième phrase de l'alinéa 26 :

« des représentants de l'État dans les départements concernés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.